

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MARS 2024



L'an deux mille vingt-quatre le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	5
Membres absents	1
Secrétaire de séance	Serge DOMINGUES
Date de la convocation des conseillers	19 février 2024
Date de l'affichage de la convocation	19 février 2024



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Caroline DIGARD, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK (**arrivée à 20 h 33**) Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Christelle RODRIGUES, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERRE(**arrivée à 20 h 33**), Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Madame Danièle KAMENI,(**arrivée à 19 h 21**)) Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT  
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

**ABSENTE EXCUSÉE :**

Madame Nadia GHARNIT

**OBJET : Approbation du bilan annuel de la 2023 commission communale pour l'accessibilité**

**Le conseil municipal**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'obligation pour les communes de 5 000 habitants et plus de créer une Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées,
- Vu** la délibération n°2020-54/07-12 du Conseil Municipal, en date du 10 juillet 2020 portant création de cette commission dont les compétences sont définies par l'article 46 de la loi n° 2005-102, lequel constitue le nouvel article L – 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'arrêté n° 21-05058 du 13 janvier 2021 portant désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité abrogé et remplacé par l'arrêté n° 21-05187 du 22 février 2021,
- Vu** l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 Février 2024,
- Vu** la présentation à la Commission Communale pour l'Accessibilité, du programme des travaux voirie, espaces publics et bâti réalisés sur l'année 2023, ainsi que des actions d'inclusion mises en places sur le territoire,

**Considérant** qu'il y a lieu de présenter au Conseil municipal ce bilan annuel à transmettre à Monsieur le Président du Conseil Départemental, à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,

Entendu l'exposé de Monsieur William MUSUMECI, Conseiller Délégué à la Santé, Prévention, Handicap et Devoir de Mémoire

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup>**

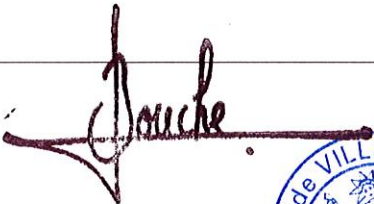
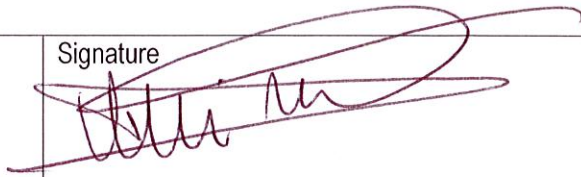
**PREND ACTE** du bilan annuel 2023 établi dans le cadre de la Commission Communale pour l'Accessibilité et relatif aux travaux et actions 2023 réalisés, présentés lors de la réunion plénière du 25 janvier 2024.

**Article 2**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.  
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.  
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	<b>Serge DOMINGUES</b> Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240307-24\_09006-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2024  
Date de réception préfecture : 07/03/2024